



CGT SPIP 93

L'étrange Noël de la direction...

La CGT SPIP93 dénonce avec force la décision de la direction de notre service.

Les demandes de congés pour la période de fin d'année ont été très nombreuses. Le critère des 30% minimum d'agents présents pour assurer le service public n'était pas atteint.

Dans ce cas de figure, la note de service d'octobre 2016, reprenant les critères de priorité pour l'octroi des congés auraient dû s'appliquer, comme il l'a été rappelé au personnel dans un premier mail envoyé le 18 septembre.

Pourtant, la direction a, sans concertation aucune, par un nouveau mail envoyé le 26 septembre, indiqué avoir modifié l'ordre des critères définis.

La CGT demande alors une audience afin de rappeler que cette décision est prise en dehors de tout cadre légal et que celle-ci ne peut pas être maintenue.

La CGT SPIP 93 propose que soit tenue un Comité Technique exceptionnel afin que soit clarifiée la position de la direction.

Pendant cette audience, alors que la proposition des représentants du personnel est acceptée, les congés de fin d'année sont validés.

En une journée la direction a démontré son peu de considération pour le personnel, et son mépris affiché pour le dialogue social.

La CGT SPIP 93 en appelle au directeur interrégional afin que soient respectés la note de service d'octobre 2016 et le décret du 26 octobre 1984.

Sans cela, la CGT proposera à chaque agent victime de cette décision arbitraire un accompagnement dans leurs requêtes en référé liberté.

Saint-Denis, le 28 Septembre 2017